

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00208 Numéro SIREN : 481 657 542 Nom ou dénomination : A 2A ALTERNATIVE ASCENSEURS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 3548

Greffe du tribunal de commerce de Reims



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3548

Déposant :

Nom/dénomination : A 2A ALTERNATIVE ASCENSEURS

Forme juridique :

N° SIREN : 481 657 542

N° gestion : 2005 B 00208

Désignation de l'entreprise : A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 10 Rue Pierre Salmon		51430 BEZANNES	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 4 8 1 6 5 7 5 4 2 0 0 0 7 4			

		Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 084	26 839	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	79 346	79 346	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	14 504		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 375	1 024	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	411 091	310 815	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations		CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG	1 100	3 350	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	39 246	37 998	
TOTAL (II)		BJ	BK	538 242	459 373	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Matières premières, approvisionnements	BL	BM	69 823	57 403
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 585 598	2 399 409	
	Autres créances (3)	BZ	CA	119 902	275 183	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	3 038 630	1 642 960	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		107 074	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 813 953	4 482 029	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	7 352 195	4 941 402	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	40 346		
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
	(3) Part à plus d'un an :		CR			

Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :
----------------------------------	-------------------	----------	------------

Dossier N° 004015 en Euros.

Expert On Demand



Désignation de l'entreprise : A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :340.000.....)	DA	340 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	34 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	6 992
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 237 838
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)		DL	1 618 830
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 448 060
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	248 899
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 610 118
	Dettes fiscales et sociales	DY	688 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	96 514
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 890 465
TOTAL (IV)		EC	5 733 365
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	7 352 195
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 765 819
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 269 260

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	biens*	FD	3 549 975	FE	3 768 280	FF	7 318 254	5 394 353
			services*	FG	3 393 644	FH	1 883 802	FI	5 277 446	5 071 883
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 943 619	FK	5 652 082	FL	12 595 701	10 466 236		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	69 894	38 370		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 019	33 042		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 667 614	10 537 647	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 072 201	3 193 464	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(12 420)	50	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	4 157 654	3 446 101	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	117 139	116 707	
	Salaires et traitements*						FY	1 740 032	1 479 982	
	Charges sociales (10)						FZ	628 110	560 228	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*			GA	180 355	142 919	
				- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	39 038	15 588			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD						
	Autres charges (12)						GE	39 183	36 817	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 961 292	8 991 856	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 706 322	1 545 792		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	37 596	33 797		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	37 596	33 797		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 235	7 869		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	8 235	7 869		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	29 361	25 928		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 735 684	1 571 720		

Dossier N° 004015 en Euros.

Expert 'On Demand' 2020



Désignation de l'entreprise : A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS SAS				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	9 391	50 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	25 550	23 883	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	34 941	73 883	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	19 012	1 940	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 749	9 760	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	27 761	11 700	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	7 180	62 184	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	505 025	488 472	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 740 151	10 645 328	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 502 312	9 499 896	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 237 838	1 145 432	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		7 677	
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		AI	32 655	29 241	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe				27 761	34 941		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal



[Handwritten signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Catégorie	Mode	Durée
	Linéaire	10 à 50 ans
	Linéaire	10 à 20 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	4 à 5 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du prix de revient
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	143 314
Autres créances	49 345
Disponibilités	355
Total	193 014

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS AVOIRS NON PARV.	
- ACHATS	1 029
- A2A IDF	32 000
CLTS FACT A ETABLIR	
- PRESTATIONS 10%	33 380
- PRESTATIONS 20%	5 006
- VENTES 5.5%	5 029
- VENTES 10%	10 641
- VENTES 20%	14 823
- REFACTURATION YD	58 730
- ASSURANCES	
PRODUITS A RECEVOIR	
- REMBOURSEMENT ASSURANCE	8 912
- ASSURANCES DOMMAGES	15 705
- TELEPHONE	71
- ATTENTE RBST ASSURANCE	7 333
BQ ETS FIN&ASS INT COUR A REC	
- AUTRE PRODUITS FINANCIERS	355
Total	193 015

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	505
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 365
Dettes fiscales et sociales	273 288
Autres dettes	19 415
Total	508 574

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS A PAYER	
- INTERETS SUR EMPRUNTS	505
FOURNIS.FACTURES NON PARVENUES	
- ACHATS	47 702
- ENT.ET REPARAT DES VEHICULES	14 353
- ENT. ET REPARAT.DES INSTALLAT.	1 552
- CARBURANTS	10 470
- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 401
- AFFRANCHISSEMENTS	1 749
- PRESTATION EXTERIEURE	6 324
- TELEPHONE	510
- ACHATS INTRA	10 248
- TRANSPORT	126
- FORMATION	216
- PETIT OUTILLAGE	7 602
- HONORAIRES	816
- ACTES	60
- BUREAU	549
- LOCATIONS	55
- RECRUTEMENT	478
- SOUS TRAITANCE	29 485
- EAU	249
- PUB	243
- SOUS TRAITANCE	47 680
- DEPLACEMENTS	3 032
- HUISSIER	1 989
- ACHATS	3 293
- EDF	3 140
- PRIEUR	6 600
- FOURNITURES DE BUREAU	633
- RECEPTION	646
- LECLERC	9 773
- LECLERC	89
- DEPLACEMENT	3 303
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- PRESTATIONS 5.5%	55
- PRESTATIONS 10%	15 412
- PRESTATIONS 20%	3 456
- VENTES 10%	232
- VENTES 20%	252
PERS DETTE PROV PR CONG A PAY	
- Provisions pour congés payés	122 825
- Provisions pour congés payés	18 201
PERSON. CHARGES A PAYER	
- INTERESSEMENT	48 025
- PRIME MACRON	
ORGANISMES SOC.CH A PAYER	
- FORM.PROFESS.CONTINUE	4 975
- EFFORT A LA CONSTRUCTION	7 462
- CONTRIBUTION HANDICAPES	6 018
- CHARGES SUR INTERESSEMENT	9 800



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- Provisions pour congés payés	42 640
- Provisions pour congés payés	6 660
ETAT-CHARGES A PAYER	
- CVAE	6 683
DIVERS CHARGES A PAYER	
- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	8
Total	508 574

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 890 465
Total	1 890 465



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- PRESTATIONS AUTOLIQUIDATION	83 621		
- PRESTATIONS 10%	941 692		
- PRESTATIONS 20%	425 091		
- VENTES AUTOLIQUIDATION	37 350		
- VENTES 5.5%	33 850		
- VENTES 10%	149 690		
- VENTES 20%	219 170		
Total	1 890 464		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

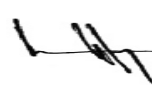
Autres engagements donnés :		102 071
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	102 071	
Total (1)		102 071

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)



[Handwritten signature]

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

DU 24 AVRIL 2020

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.237.838 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice..... 1.237.838 €

Affectation

Au compte « Autres réserves » 1.237.838 €

Totaux 1.237.838 € 1.237.838 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, la collectivité des associés prend acte que le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus distribués non éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués	Dividendes	Autres revenus distribués
2018	135 €		1.143.965 €	-
2017	156 €	-	1.317.346 €	-
2016	144 €	-	1.223.856 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président





Aux associés de la société
A2A ALTERNATIVES ASCENSEURS
10 rue Pierre Salmon
51430 BEZANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 02/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Troyes,
Le 22 avril 2020

Pour la SA PRIEUR & ASSOCIES

Thierry GIROT
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	73 832	69 748	4 084	26 839	22 755 84.78
	Fonds commercial (1)	79 346		79 346	79 346	
	Autres immobilisations incorporelles	14 504	14 504			
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	48 704	45 329	3 375	1 024	2 351 229.47
	Autres immobilisations corporelles	799 925	388 834	411 091	310 815	100 275 32.26
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	1 100		1 100	3 350	2 250 67.16
	Autres immobilisations financières	39 246		39 246	37 998	1 248 3.28
Total II		1 056 657		538 242	459 373	78 870 17.17
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	69 823		69 823	57 403	12 420 21.64
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	3 637 585	51 987	3 585 598	2 399 409	1 186 188 49.44
	Autres créances	119 902		119 902	275 183	155 280 56.43
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	3 038 630		3 038 630	1 642 960	1 395 670 84.95
	Charges constatées d'avance (3)				107 074	107 074 100.00
	Total III	6 865 940	51 987	6 813 953	4 482 029	2 331 924 52.03
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		7 922 597	570 402	7 352 195	4 941 402	2 410 794 48.79

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

40 346

Dossier N° 004015 en Euros

Expert On Demand



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 340 000)	340 000	340 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	34 000	34 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 992	5 660	1 332	23.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 237 838	1 145 432	92 407	8.07
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 618 830	1 525 092	93 738	6.15
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 448 060	1 492 432	44 372	2.97
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		248 899	248 899	100.00
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 610 118	792 008	818 110	103.30
	Dettes fiscales et sociales	688 208	442 914	245 294	55.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	96 514	67 911	28 603	42.12
	Produits constatés d'avance (I)	1 890 465	372 146	1 518 319	407.99
	Total IV	5 733 365	3 416 310	2 317 055	67.82
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 352 195	4 941 402	2 410 794	48.79
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 765 819	2 269 260		

Dossier N° 004015 en Euros.

Expert On Demand



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	3 549 975	3 768 280	7 318 254	5 394 353		1 923 901	35.67
Production vendue de services	3 393 644	1 883 802	5 277 446	5 071 883		205 564	4.05
Chiffre d'affaires NET	6 943 619	5 652 082	12 595 701	10 466 236		2 129 465	20.35
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			69 894	38 370		31 524	82.16
Autres produits			2 019	33 042		31 023	93.89
Total des Produits d'exploitation (I)			12 667 614	10 537 647		2 129 967	20.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 072 201	3 193 464		878 737	27.52
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			12 420	50		12 469	NS
Autres achats et charges externes *			4 157 654	3 446 101		711 553	20.65
Impôts, taxes et versements assimilés			117 139	116 707		432	0.37
Salaires et traitements			1 740 032	1 479 982		260 051	17.57
Charges sociales			628 110	560 228		67 882	12.12
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			180 355	142 919		37 435	26.19
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			39 038	15 588		23 450	150.43
Dotations aux provisions							
Autres charges			39 183	36 817		2 366	6.43
Total des Charges d'exploitation (II)			10 961 292	8 991 856		1 969 436	21.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 706 322	1 545 792		160 531	10.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° 004015 en Euros.

Expert On Demand

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	37 596	33 797	3 799	11.24
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	37 596	33 797	3 799	11.24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	235	7 869	366	4.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	235	7 869	366	4.65
2. Résultat financier (V-VI)	29 361	25 928	3 433	13.24
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 735 684	1 571 720	163 963	10.43
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 391	50 000	40 609	81.22
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 550	23 883	1 667	6.98
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	34 941	73 883	38 943	52.71
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 012	1 940	17 072	880.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 749	9 760	1 011	10.36
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	27 761	11 700	16 061	137.28
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 180	62 184	55 004	88.45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	505 025	498 472	16 553	3.39
Total des produits (I+III+V+VII)	12 740 151	10 645 328	2 094 823	19.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 502 312	9 499 896	2 002 416	21.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 237 838	1 145 432	92 407	8.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail manublier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 677

Dossier N° 004015 en Euros.

Expert On Demand

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/12/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la rectification du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al 4)

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)



Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Catégorie	Mode	Durée
	Linéaire	10 à 50 ans
	Linéaire	10 à 20 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	4 à 5 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du prix de revient
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	143 314
Autres créances	49 345
Disponibilités	355
Total	193 014

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS AVOIRS NON PARV	
- ACHATS	1 029
- A2A IDF	32 000
CLTS FACT A ETABLIR	
- PRESTATIONS 10%	33 380
- PRESTATIONS 20%	5 006
- VENTES 5.5%	5 029
- VENTES 10%	10 641
- VENTES 20%	14 823
- REFACTURATION YD	58 730
- ASSURANCES	
PRODUITS A RECEVOIR	
- REMBOURSEMENT ASSURANCE	8 912
- ASSURANCES DOMMAGES	15 705
- TELEPHONE	71
- ATTENTE RBST ASSURANCE	7 333
BQ ETS FIN&ASS INT COUR A REC	
- AUTRE PRODUITS FINANCIERS	355
Total	193 015

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	505
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 365
Dettes fiscales et sociales	273 288
Autres dettes	19 415
Total	508 574

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS A PAYER	
- INTERETS SUR EMPRUNTS	505
FOURNIS.FACTURES NON PARVENUES	
- ACHATS	47 702
- ENT.ET REPARAT DES VEHICULES	14 353
- ENT. ET REPARAT.DES INSTALLAT.	1 552
- CARBURANTS	10 470
- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 401
- AFFRANCHISSEMENTS	1 749
- PRESTATION EXTERIEURE	6 324
- TELEPHONE	510
- ACHATS INTRA	10 248
- TRANSPORT	126
- FORMATION	216
- PETIT OUTILLAGE	7 602
- HONORAIRES	816
- ACTES	60
- BUREAU	549
- LOCATIONS	55
- RECRUTEMENT	478
- SOUS TRAITANCE	29 485
- EAU	249
- PUB	243
- SOUS TRAITANCE	47 680
- DEPLACEMENTS	3 032
- HUISSIER	1 989
- ACHATS	3 293
- EDF	3 140
- PRIEUR	6 600
- FOURNITURES DE BUREAU	633
- RECEPTION	646
- LECLERC	9 773
- LECLERC	89
- DEPLACEMENT	3 303
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- PRESTATIONS 5.5%	55
- PRESTATIONS 10%	15 412
- PRESTATIONS 20%	3 456
- VENTES 10%	232
- VENTES 20%	252
PERS DETTE PROV PR CONG A PAY	
- Provisions pour congés payés	122 825
- Provisions pour congés payés	18 201
PERSON. CHARGES A PAYER	
- INTERESSEMENT	48 025
- PRIME MACRON	
ORGANISMES SOC.CH A PAYER	
- FORM.PROFESS.CONTINUE	4 975
- EFFORT A LA CONSTRUCTION	7 462
- CONTRIBUTION HANDICAPES	6 018
- CHARGES SUR INTERESSEMENT	9 800



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- Provisions pour congés payés	42 640
- Provisions pour congés payés	6 660
ETAT-CHARGES A PAYER	
- CVAE	6 683
DIVERS CHARGES A PAYER	
- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	8
Total	508 574

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 890 465
Total	1 890 465



Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- PRESTATIONS AUTOLIQUIDATION	83 621		
- PRESTATIONS 10%	941 692		
- PRESTATIONS 20%	425 091		
- VENTES AUTOLIQUIDATION	37 350		
- VENTES 5 5%	33 850		
- VENTES 10%	149 690		
- VENTES 20%	219 170		
Total	1 890 464		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	102 071	102 071
Total (1)		102 071

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)



Dossier N° 004015 en Euros.

Expert On Demand



[Handwritten signature]